

Impôt sur le revenu

moyen du cultivateur augmente à un point tel qu'il est maintenant d'au moins 50 ans. Il n'y a là rien d'étrange, pourrais-je ajouter, en raison des dispositions que prévoit le bill à l'étude. Il est injuste d'obliger le jeune cultivateur à qui son père cède son entreprise après l'avoir exploitée à la manière adoptée aux années 50 à payer un impôt sur les gains en capital tout simplement parce que le jeune homme a acheté de l'outillage plus moderne et peut-être une autre parcelle de terrain pour rendre son exploitation plus rentable. Le nouvel agriculteur aura de la difficulté à obtenir un prêt, non seulement pour l'achat du terrain mais aussi pour rénover l'établissement sans se voir imposer un impôt sur les gains en capital que représente la ferme que lui ont cédée ses parents.

Je suis de ceux qui croient dans les valeurs rurales, dans le mode de vie rural. Dans le brouhaha, l'éclat et l'agitation de la vie citadine, tous les députés, de fait tous les Canadiens des régions rurales, savent que la vie rurale offre cette atmosphère et ces caractéristiques spéciales, comme le loisir de réfléchir et de goûter la paix, la confiance rigoureuse en l'initiative et la discipline personnelles, et le souci d'éviter, dans toute la mesure du possible, le paternalisme du gouvernement. A mon avis, ces valeurs fondamentales, y compris l'éthique du travail, ont contribué à l'édification du Canada et elles ont encore leur raison d'être. De fait, j'estime qu'elles ont autant à contribuer à notre avenir qu'elles ont enrichi notre passé.

Nous devrions observer l'attitude des «hippies» et en tirer une leçon. Ils ont dirigé le mouvement d'exode des villes enfumées vers la campagne, le retour à la nature et à la vie naturelle. A mesure que s'accélère le rythme de nos existences, nous avons besoin davantage de l'équilibre et de l'optique que les valeurs rurales canadiennes ont à offrir. La conservation de nos localités rurales, que le bill à l'étude ne favorise pas aussi efficacement qu'il le devrait, suppose que le fondement de notre société, la famille, ne doit pas se désagréger.

Les collectivités demeurent intactes seulement parce que les générations qui se succèdent continuent d'y travailler, d'y vivre et d'y œuvrer pour le bien de tous. Les jeunes restent sur la terre, font partie des clubs 4-H, ils acquièrent du respect pour ce genre de vie qui les pousse, quand la chose est possible financièrement, à rester sur la terre et à encourager d'autres à ne pas se joindre à l'exode vers les villes, parce qu'il leur est possible de rester sur la terre familiale. Je trouve que certaines villes qui se développent près des grandes villes et perdent leur caractère agricole connaissent de graves problèmes sociaux par la suite. J'en ai eu quelques exemples dans ma circonscription. Les petites villes rurales se trouvant à 15 milles environ des grandes villes constatent qu'elles se développent rapidement grâce, entre autres, à l'amélioration des moyens de transport. Des foyers sont brisés parce que le père de famille travaille loin de chez lui pendant de longues durées. Les enfants doivent jouer dans la rue car leurs anciens clubs et lieux de réunions ont fermé. La drogue devient un problème dans ces villes.

Je le répète, il est absolument ridicule que l'impôt sur les gains en capital empêche de conserver cette atmosphère agricole. La plupart des agriculteurs placent tous leurs bénéfices et toutes leurs épargnes dans leur exploitation agricole durant leur vie. Leur ferme est essentiellement leur caisse de retraite. S'il leur est trop onéreux de vendre leur ferme à leur fils, il ne faut pas s'étonner qu'autant d'exploitations agricoles disparaissent. Étant donné que les agriculteurs travaillent fort, il leur est souvent nécessaire de prendre leur retraite relativement tôt.

[M. Schellenberger.]

Il est injuste qu'un agriculteur qui doit rassembler des capitaux pour sa retraite doive payer ou faire payer à son fils un impôt sur les gains en capital. Si le gouvernement a vraiment l'intention de préserver l'exploitation agricole familiale et pas simplement de se payer de paroles et d'évoquer un idéal lointain, il doit supprimer complètement les dispositions relatives aux gains en capital pour toutes les exploitations agricoles qui sont transmises au sein d'une même famille.

Les gens de l'Ouest ne sont pas dupes des beaux discours, comme s'en est aperçu le premier ministre (M. Trudeau), en octobre dernier. Bien qu'ils sachent que ce projet de loi constitue un pas dans la bonne voie, ils savent également qu'il n'est pas né d'une évaluation réelle de nos besoins et de notre désir de maintenir l'exploitation agricole familiale au Canada. En guise de conclusion je répète encore une fois que c'est un pas bien timide dans la bonne voie, mais que d'autres mesures s'imposent pour supprimer l'impôt sur les gains en capital au titre des exploitations agricoles familiales.

• (2110)

M. Harry Olausen (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, c'est répéter pour la centième fois une vieille rengaine que de dire de notre régime fiscal qu'il est injuste envers les gens à faible revenu. Je tiens à dire de nouveau cependant que notre régime fiscal n'a jamais été juste envers les Canadiens. Nous pouvons ici et là les faire bénéficier de quelques avantages, mais dans l'ensemble la situation demeure la même. Aussi longtemps que les contribuables du pays accepteront de bon gré les injustices dont est tissé notre régime fiscal, les problèmes fondamentaux qu'il engendre se perpétueront.

Les gens à faible revenu portent une partie disproportionnée du fardeau des impôts. Ce sont eux également que frappent les taxes de vente fédérales et provinciales. Ils doivent donc, plus que ceux dont le revenu est beaucoup plus élevé, consacrer une grande proportion de leur revenu à l'achat de marchandises. Il y a pour eux des allègements lorsque sont présentés des amendements à la loi de l'impôt sur le revenu comme celui que nous étudions ce soir.

Pour les pensionnés de la vieillesse, le fait de porter les exemptions de \$650 à \$1,000 pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus apportera sans le moindre doute un certain soulagement, un soulagement temporaire censé leur permettre de faire face aux augmentations dans le prix des aliments et autres besoins essentiels. Pour les étudiants, la déduction de \$50 par mois aux fins du revenu imposable leur apportera un certain soulagement dans une période où ils connaissent une perte de revenu qui aurait pu être autrement gagnée. Elle apportera également un soulagement aux parents qui doivent payer les autres frais d'instruction et d'autres frais connexes.

Toutefois, en étudiant la situation dans son ensemble, il ne faut pas oublier que ces gestes symboliques ne constituent pas les changements radicaux qui s'imposent pour parvenir à la société juste. Il est grand temps que nous commençons à nous servir de notre budget pour planifier à long terme au lieu de tout simplement répondre à certaines crises. Nous devons déterminer nos buts. Sera-ce la croissance économique? Sera-ce la stabilité des prix ou la redistribution des revenus et la diminution de la pauvreté?

Nous ne ferons jamais vraiment ces choix cruciaux tant que nous continuerons à être obsédés par des simples moyens et méthodes plutôt que des objectifs à long terme.